Image not found or type unknown

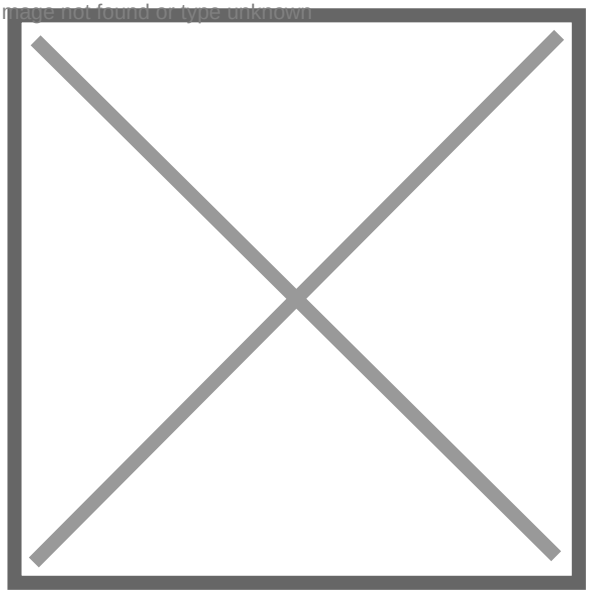

Cloture procedure collective ou prorogation sarl

Par **sylvie54**, le **30/09/2011** à **15:44**

Bonjour,

ex-gérante d'une entreprise "sarl" en rénovation immobiliere, mise en liquidation le 15 décembre 2009, je reçois ce jour une citation devant le tribunal de commerce pour le 13 décembre prochain.
pas mal de soucis avec le mandataire qui n'a jamais payé le salaire de mon mari qui était salarié dans mon entreprise, et qui a plusieurs reprises m'a rappelé que nous avions une bien jolie maison, qui n'appartient pas du tout à la sarl , nous sommes mariés sur le régime de la communauté des biens, j'ai été entendu 2 fois par les gendarmes notamment à cause de mon dernier client chez qui je n'ai pas pu terminer les travaux car je n'avais plus la possiblité de payer le matériel nécessaire et malheureusement pas d'autre chantiers en vue, j'ai donc pris la décision de demander la liquidation judiciaire, très mal perçue par le mandataire qui a fortement sympathisé avec notre dernier client !!! qui est pourtant un créancier chirographaire .
le mandataire veut aussi faire croire que je n'étais qu'un gérant de fait, et que c'est mon mari qui était réel gérant, ce n'est pas le cas, mon mari a de très gros problèmes pour écrire, il n'a jamais rencontré le banquier, ni ma comptable, c'est moi qui rédigeait et chiffrait les devis, après que lui-même s'était rendu sur les lieux pour connaitre le détail des travaux demandés par nos clients.

d'après vous, ais-je du soucis à me faire pour notre patrimoine personnel ?
Merci par avance pour vos réponses.

Par **edith1034**, le **30/09/2011** à **16:32**

il faut démontrer une faute de gestion pour une extension sur vos biens personnels

pour tout savoir sur la sarl

http://www.fbls.net/SARLINFO.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés